

Carte scolaire, le compte n'y est pas !

Le 18 mars, à l'appel de la FSU, CGT, Solidaires et FO, nous avons manifesté dans le cadre interprofessionnel contre la politique d'austérité et ses conséquences sur les services publics et ses agents. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires est en chute libre, ce n'est pas acceptable. Le SNUipp avec la FSU continuera d'agir pour lutter contre cette politique afin d'obtenir une augmentation de nos salaires et une répartition des richesses plus juste.

Dans ce sens, la FSU Paris invite les enseignants à manifester contre l'austérité à l'appel d'associations, de syndicats et de partis politiques le 12 avril.

Cette politique de baisse drastique des dépenses publiques a également des conséquences du point de vue du budget alloué aux écoles. Si nous en avons fini avec les suppressions massives de postes, les 10 postes alloués à l'académie de Paris ne suffisent pas pour réparer les dégâts des années passées. Les créations de postes de remplaçants, la baisse des effectifs en classe, la création de postes de Rased, les priorités ministérielles (Plus de maître que de classes, scolarisation des moins de trois ans) nécessitent un tout autre budget. Aux côtés des personnels mobilisés, le SNUipp-FSU portera les besoins des écoles lors du comité technique du 10 avril.

S'il est indispensable de se mobiliser sur les questions budgétaires, il nous faut continuer de débattre et réfléchir ensemble pour transformer l'école ! Tel est l'objectif de la première université de printemps du SNUipp-FSU qui aura lieu les 5 et 6 juin prochains. A l'occasion de ces journées réunissant enseignant-es et chercheurs, le SNUipp-FSU Paris vous attend nombreuses et nombreux.

Jérôme Lambert

Sommaire

- p. 2** Carte scolaire
- p. 3** Non remplacement
- p. 4** Mouvement intra et inter
- p. 5** CAPD du 27 mars
- p. 6** Université de printemps
- p. 7** Rythmes scolaires

Université de Printemps des 5 et 6 juin

Programme et modalité d'inscription
en ligne sur le site du Snuipp-FSU Paris.

Carte scolaire

Nombre de postes très insuffisants face aux besoins des écoles !

37 fermetures de classe contre 21 ouvertures, seulement 4 poste de remplaçants, aucun poste de Rased... Seulement un poste pour les moins de 3 ans, 4 PDM... !!!

Alors que 38.000 élèves supplémentaires sont attendus au niveau national pour la rentrée 2014, seulement 2.355 postes sont prévus au budget pour faire face à cette augmentation démographique, scolariser les 2-3 ans, créer des maîtres supplémentaires, rénover les Zep, rétablir les Rased, assurer les remplacements nécessaires, renforcer la formation continue...

On le voit bien la volonté du gouvernement à afficher une priorité pour l'école se heurte à un problème d'échelle. Même si les années de coupes claires sont heureusement derrière nous pour l'instant, on est encore bien loin de l'ambition budgétaire nécessaire pour assurer la réussite de tous les élèves.

A Paris, seulement 10 postes sont prévus ! Ils ne suffisent pas à compenser les dégâts causés par les suppressions massives de postes des années précédentes et transformer l'école.

Le SNUipp-FSU a contacté les écoles concernées par les ouvertures ou les fermetures de classes et accompagnera les écoles revendiquant une ouverture de classe ou touchées par une fermeture de classe en délégation le jour du comité technique. Les représentants du personnel porteront également en séance haut et fort la parole des collègues et les besoins des écoles concernant la surcharge d'effectifs dans les classes, la recréation de postes de remplaçants, la recréation de postes de Rased, la formation continue...

Détail des mesures envisagées avant le CTA du 10 avril

21 ouvertures de classes:

- 8 ouvertures de classes en maternelle : 6 rue Vaucanson - 3e, 28 rue Dombasle - 15e, 14 rue Bernard Buffet - 17e, 118 bd Mac Donald - 19ème

- 13 ouvertures de classes en élémentaire : 3 rue Béranger - 3e, 10 rue de Clichy - 9e, 15 rue Turgot - 9e, 41 rue de Chabrol - 10e, 5 rue Gerty Archimède - 12e, 27 rue de Reuilly - 12e, 48 rue Hippolyte Maindron - 14e, 7 rue Lacordaire - 15e, 28 rue Domsbale - 15e, 14 rue Bernard Buffet - 17e, 23 av de Saint Ouen - 17e, 31 rue Olivier Metra - 20e, 12 allée Alquier Debrousse - 20e.

37 fermetures de classes :

- 16 fermetures de classes en maternelle : 40 rue des Archives - 4e, 242 rue St Jacques - 5e, 22 rue de Rochechouart - 9ème, 28 rue de la Brèche aux loups - 12e, 157 rue de Tolbiac - 13e, 6 rue Gerbert - 15e, 16 rue Emeriau - 15e, 34 rue Olivier de Serres - 15e, 72 rue Gutenberg - 15e, 8 rue Christiani - 18e, 9 rue du Gal Brunet - 19e, 11 cité Lepage - 19e.

- 21 fermetures de classes en élémentaire : 54 rue de Turenne - 3e, 6 rue Littre - 6e, 9 rue de Vaugirard - 15e, 8 rue Chomel - 8e, 42 avenue Duquesne - 8e, 32 rue de Bruxelles - 9e, 159 avenue Parmentier - 10e, 77 Bd de Belleville - 11e, 47 avenue d'Ivry B - 13e, 10 rue St Lambert - 15e, 27 rue Olivier de Serres - 15e, 23 avenue du Parc des Princes - 16e, 8 rue Chernoviz - 16e, 54 rue Boissiere - 16e, 5 rue Marguerite Long - 17e, 2 rue de la Guadeloupe - 18e, 105 bis rue de l'Ourcq A - 19e, 132 rue d'Aubervilliers - 19e, 104 rue de Belleville - 20e, 42 rue de la Mare - 20e, Coye la Forêt

- 4 créations de postes de brigade de **remplacement // REP +** : création de 4 postes pour remplacer les enseignants bénéficiant de décharge de service.

- Aucun poste de **Rased**

- 4 postes de "**plus de maîtres que de classes**" : école élémentaire 11 rue Cavé - 18e, 84 rue Curial A - 19e, 8 rue Pierre Foncin - 20e, 18 rue du Clos - 20e.

- 1 poste pour la scolarisation des **moins de trois ans** : école maternelle 60 rue René Binet

- **UP2A (ex-CLIN)** : 1 fermeture à l'EE 159 rue Parmentier - 10e // A ouverture à l'EE 162 bd Murat - 16e

- 2 fermetures de **poste de direction** avec la fusion de l'école maternelle St Didier avec l'école élémentaire St Didier - 8e ; celle de l'EM 18 rue Poulletier avec l'EE 21 rue St Louis en l'Isle - 4e

ASH :

- 4 fermeture de postes : fermeture d'un poste de psychologue scolaire à Centre d'aide psycho-pédagogique Gaston Tessier, fermeture d'un poste d'enseignant option C à l'Hopital de la Pitié Salpêtrière, de deux postes d'enseignant option C à l'Hopital Necker et Institut Curie

- 3,5 création de postes : 1/2 poste d'enseignant option D à l'IMP Belleville, 1/2 poste d'enseignant option D au Sessad "l'éveil", 1 poste de maître G Hors Réseau, 1/2 poste d'enseignant option D au Sessad Autrepar, 1 poste d'enseignant option D à l'Hopital Necker et Institut Curie

Manque de postes et de personnels

Le manque de postes et un métier rendu peu attractif figent complètement le fonctionnement de l'académie de Paris.

Pour la rentrée 2015, Paris ne se voit attribuer que 10 postes supplémentaires, ce qui n'est pas suffisant pour répondre aux besoins réels de l'académie.

En outre, le métier est de moins en moins attractif et nous en subissons tous les conséquences directement dans les écoles. L'année dernière, 28 postes n'ont pas été pourvus à l'issue du concours PE 2012-2013. Les conséquences de ce manque d'attractivité et de ce manque de postes sont désastreuses pour les écoles et le personnel enseignant : Paris subit une

réelle crise des personnels.

De très nombreuses écoles, tous les jours, se retrouvent sans remplaçant. La formation est réduite à portion congrue faute de remplaçants. Les directeurs-rices d'école absents ne peuvent plus être remplacés par les collègues inscrits sur la liste d'aptitude car ils devraient alors quitter leur poste et l'académie ne peut pas assurer ces remplacements. Les demandes de temps partiels et de disponibilité pour convenances personnelles sont menacées d'être refusées faute de quantité suffi-

sante de personnel pour assurer les compléments de postes libérés et toute mobilité interdépartementale est figée, Paris refusant d'accorder les exeat de peur de perdre encore une part du vivier de personnel.

Il est donc urgent d'améliorer nos conditions de travail, d'augmenter nos salaires, de construire de véritables perspectives de carrière et de mobilité professionnelle pour améliorer les conditions de travail et d'emploi des enseignants.

Remplacement : une situation inacceptable !

Le SNUipp-FSU est intervenu lors d'une déclaration liminaire en CAPD le 27 mars pour dénoncer les conditions dans lesquelles les écoles fonctionnent en ce moment en raison du non remplacement des enseignant-es absent-es. Cela provoque une dégradation des conditions de travail des enseignant-es, ainsi qu'une dégradation des conditions d'enseignement des élèves, voire des problèmes de sécurité. Ce ne sont pas

les 10 postes prévus pour la prochaine carte scolaire qui suffiront à répondre aux besoins des écoles. **Ce n'est pas aux enseignants de subir les conséquences du manque de postes et de personnels.**

En réponse à cette intervention, le Dasen a indiqué qu'il ne masquait pas les problèmes de non remplacement dans les circonscriptions. L'académie étudie différentes possibilités : annulation de stages,

embauche de contractuels.

Le SNUipp-FSU a dénoncé cette situation et a rappelé au Dasen sa consigne syndicale en cas de non remplacement : demander aux parents de garder leurs enfants au bout de deux jours d'absences non remplacés. Le SNUipp-FSU a revendiqué auprès du Dasen qu'aucune pression ne soit exercée sur les équipes.

« Madame, Monsieur,

L'enseignant de votre enfant est absent depuis plus de 48 heures.

Bien que prévenue en temps utile, l'Inspection d'Académie n'a pas été en mesure de déléguer le personnel de remplacement nécessaire pour pallier cette absence.

Afin de ne pas désorganiser le travail de l'ensemble des classes de l'école, nous sommes au regret de vous demander de garder votre enfant dans la mesure du possible demain _____ . »

Consigne syndicale

Au bout de deux jours non remplacés, le SNUipp-FSU invite les enseignants à transmettre aux parents d'élèves le mot ci-dessous et les inviter à protester auprès de la circonscription et de l'académie.



Mouvement départemental

Le SNUipp-FSU vous accompagne

Depuis le **27 mars**, chaque participant reçoit un accusé de réception qui valide sa participation au mouvement. Le barème indiqué est provisoire et ne comprend que l'ancienneté générale des services et les points enfants.

A partir du **9 avril**, sera envoyé sur la boîte iprof un récapitulatif avec l'ensemble des vœux et le barème définitif pris en compte pour le mouvement.

En cas de problème, les enseignants peu-

vent envoyer leur contestation par courrier électronique à mvt1degre@ac-paris.fr ou par courrier postal adressé au rectorat de Paris – division des écoles – bureau DE2 – cellule mouvement – 94, avenue Gambetta – 75020 Paris.

Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à fournir une copie de leur contestation au syndicat afin que les représentants du personnel puissent la soutenir.

La CAPD aura lieu le 22 mai, les résultats

provisaires seront consultables vers le 15 mai en ligne sur le site du SNUipp-FSU à l'aide du code adhérent ou du code Acady qu'il est possible de demander en ligne.

Le groupe de travail priorité médicale se réunira le vendredi 11 avril. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, envoyez nous une copie de votre demande.

Permutations - Ineat/exeat

Encore trop de demandes insatisfaites !

Une nouvelle fois, les résultats des permutations ne sont pas satisfaisants. A la demande du SNUipp-FSU, **un groupe de travail exceptionnel** se tiendra en mai prochain au Ministère pour que soient examinées les situations individuelles difficiles. Ce groupe de travail se tiendra avant la phase complémentaire dite "ineat / exeat" qui a lieu dans les départements en mai /juin.

Concernant la phase d'ineat/exeat, le SNUipp-FSU a interpellé l'académie pour que le Dasen autorise les exeat de Paris. Ce dernier a répondu que cette année encore, les exeat seraient difficilement accordés.

La circulaire rectorale concernant cette procédure est parue. Les dossiers (demande d'ineat et d'exeat) doivent être envoyés avant le 12 mai directement au Rectorat (bureau DE2 – pièce 329). Les

dates limites pour les ineat dans les départements souhaités sont indiquées sur les sites du SNUipp-FSU des départements et pour quelques-unes sur notre site.

Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à fournir une copie de leur demande pour que les représentants du personnel puissent la soutenir.

Temps partiels - Disponibilités

Pour l'acceptation de toutes les demandes

En audience au mois de janvier, le Dasen avait indiqué que les demandes de disponibilité et de temps partiel pour convenances personnelles seraient acceptées pour la rentrée prochaine. Or, depuis la réception des demandes par l'administration, le Rectorat alerte les collègues sur la possibilité de refus de leurs demandes.

Depuis fort longtemps, au sein de l'académie de Paris, toutes les demandes sont

acceptées. Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas acceptable que l'administration rompe cette coutume aussi brutalement et prive ainsi les personnels d'un droit. **Par conséquent, le SNUipp-FSU a demandé au Dasen d'accepter, comme par le passé, l'ensemble des demandes de temps partiel et de disponibilité.**

Le Dasen a indiqué qu'il n'était pas en capacité de répondre pour le moment et qu'il fallait attendre le mois de mai. Pour

le SNUipp-FSU, cette attente n'est pas acceptable pour les collègues qui ont déjà construit leur projet.

Le SNUipp-FSU invite les collègues à fournir une copie de leur demande pour que les représentants du personnel puissent la soutenir si besoin.

CAPD du 27 mars

Départs en stage de spécialisation insuffisants par rapport aux besoins

Le comité académique du 19 mars a acté le nombre de départs en stages CAPA-SH. Comme l'an passé, l'académie prévoit des départs dans la plupart des options. Ce renversement de tendance depuis deux ans est à mettre au crédit des luttes passées contre les suppressions des postes notamment en Rased et aux interventions du SNUipp-FSU tant au niveau ministériel

qu'académique. Cela dit, malgré les interventions du SNUipp-FSU pour augmenter les départs afin de permettre que tous les postes spécialisés soient pourvus par des enseignants spécialisés, l'académie n'a pas augmenté le nombre de départs prévus.

Comme il y avait plus de propositions de départ en D que de demandes, deux possibilités de départs ont été transférées à

l'option G.

Concernant le mouvement, les personnels ayant obtenu un départ en stage qui n'auraient pas effectués de vœu dans leur option sont invités à contacter le Rectorat. Celles et ceux qui n'ont pas été sélectionnés et qui ont fait des vœux en ASH sont invités à contacter le Rectorat pour qu'ils puissent les remplacer par d'autres vœux s'ils le souhaitent.

	Nombre de candidatures en 1er vœu	Nombre de départs	Barème du dernier retenu
Option A	0	0	X
Option B	0	0	X
Option C	13	2	46,094
Option D	8	8	16,744
Option E	26	6	39,219
Option F	4	3	29,333
Option G	13	8	37,306

Le barème des départs en CAPA-SH :

$$A + (N+C) + (2XASH)$$

A = ancienneté générale des services

N + C = note + correctif

ASH = 1 pt par année scolaire entière effectuée sur un poste de l'ASH avant spécialisation

S = 1 pt par année d'exercice de fonctions spécialisées depuis l'obtention de la spécialisation.

Nombre insuffisant d'instituteurs intégrant le corps des PE

37 instituteurs sont candidats à l'intégration dans le corps des PE au 1er septembre 2014. La dotation académique attribuée par le ministère n'est que de 27. Le SNUipp-FSU a dénoncé la décision ministérielle de limiter le contingent d'accès à la liste d'aptitude

de professorat des écoles. Cette décision pénalise les personnels concernés.

Contrairement à ce qu'avait annoncé l'académie en CAPD le 5 novembre, il y a eu 1 poste offert au concours interne.

Direction d'école : liste d'aptitude bloquée et absence de stage. Inacceptable !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le blocage de la liste d'aptitude à la direction d'école : un certain nombre de directeur/trices d'écoles absents longtemps ne sont pas remplacés par des collègues en interim. Face à cette interpellation, le Dasein a indiqué que l'académie ne pouvait pas les remplacer par un

collègue en interim en raison des problèmes de remplacement.

Le SNUipp-FSU a également une nouvelle fois dénoncé l'absence de stage programmé pour le moment pour les collègues inscrits en 2013 sur la liste d'aptitude à la direction. Pour l'instant, l'académie se cantonne à dire qu'elle essaie de

trouver une solution. Là encore, pour le SNUipp-FSU, cette réponse n'est pas acceptable ! Les collègues concernés n'ont pas à subir les erreurs et les manques de remplaçants au sein de l'académie.



Université de Printemps

En complément de l'Université d'Automne du SNUipp-FSU organisée tous les ans, le SNUipp-FSU Paris lance son Université de Printemps. Elle se déroulera les jeudi 5 et vendredi 6 juin à la Bourse du travail, annexe Varlin. En réunissant chercheurs et enseignants pour des conférences, débats et tables rondes, le SNUipp-FSU poursuit son ambi-

tion de participer à la transformation d'une école en quête de réussite de tous les élèves en alimentant la réflexion professionnelle. Ces deux jours ont également pour but de permettre aux enseignant-es de prendre du recul et de reprendre la main sur leur métier. L'Université de Printemps est un temps de formation et de réflexion ouvert à toutes et tous, syndiqués ou non, qui entre dans le

cadre de la formation syndicale à laquelle chaque enseignant a droit. Chaque séquence sera divisée en deux temps : un exposé des chercheurs et intervenants, suivi d'un temps de débat avec la salle.

Pour des raisons pratiques, nous invitons les collègues à nous faire part de leur présence dès maintenant par mail.

Jeudi 5 juin de 9h à 12h

Quels leviers pour lutter contre les inégalités scolaires ?

Intervenants

Stanislas Morel est enseignant et chercheur à l'université de Saint-Etienne. Ses recherches se situent dans le domaine de la sociologie de l'éducation. Ses premiers travaux prennent pour objet l'action culturelle en milieu scolaire et les rapports entre classes populaires, culture savante et culture scolaire. Ses recherches ont ensuite porté sur la question de l'échec scolaire et de ses origines.

Pierre Périer est professeur en sciences de l'éducation à l'Université Rennes 2. Il est membre du Centre de Recherche sur l'Éducation, les Apprentissages et la Didactique (CREAD). Pierre Périer interroge les pratiques éducatives et les rapports entretenus entre l'école et les familles, notamment celles issues des classes populaires.

Jeudi 5 juin de 13h30 à 16h30

De l'évaluation du système éducatif à l'évaluation des élèves

Intervenants

Guy Dreux est professeur de sciences économiques et sociales et chercheur, membre de l'Institut de recherche de la FSU. Il interroge notamment la sociologie critique de l'éducation en inscrivant les mutations de l'institution scolaire et universitaire dans celles des orientations politiques contemporaines, et notamment européennes.

Christine Passerieux a été conseillère pédagogique à Paris, elle est membre du Gfen (Groupe français d'éducation nouvelle). Elle a travaillé notamment sur le rapport des élèves à l'école et aux savoirs, en particulier à l'école maternelle.

Réfléchir et débattre pour transformer l'école

Jeudi 5 et vendredi 6 juin à la Bourse du travail

Vendredi 6 juin de 9h à 12h

Nouveaux programmes : analyse et perspectives

Intervenants

Roland Charnay, professeur agrégé de mathématiques, ancien directeur d'IUFM, a participé activement à la conception des programmes de 2002 et aux documents d'accompagnement en mathématiques. Chercheur à l'INRP, il est co-responsable du groupe ERMEL.

Monica Gather Thurlerer (sous réserve), psychologue de formation, est professeure à l'Université de Genève. Ses recherches portent sur l'innovation, le développement des organisations et la professionnalisation des métiers de l'éducation. Elle a participé au pilotage de la rénovation de l'enseignement primaire genevois à la fin des années 90 et a créé, avec Philippe Perrenoud, le laboratoire innovation, formation, éducation (LIFE). Elle poursuit ses activités d'experte auprès d'institutions suisses et étrangères.

Vendredi 6 juin de 13h30 à 15h

Synthèse des débats et perspectives



Modalités pratiques

L'Université de printemps est organisée sous la forme d'un stage de formation syndicale. L'autorisation d'absence est à envoyer au moins un mois avant le jour du stage, soit le 5 mai. La lettre-type à envoyer à votre inspecteur de circonscription est disponible en ligne sur le site internet du SNUipp-FSU Paris, rubrique « carrière ».

Programme détaillé et informations pratiques sur notre site : <http://75.snuipp.fr>

Nouveau gouvernement

Le SNUipp-FSU poursuivra son combat pour l'école

Après le verdict sans appel des urnes, un remaniement ministériel va avoir lieu. Pour autant, changement de tête à l'Éducation nationale ou non, les attentes des enseignants sont très fortes et la transformation de l'école reste une nécessité. Pour cela, il

est urgent d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Si quelques dossiers ont déjà évolué, le chemin à parcourir reste important tandis que la contrainte budgétaire plus que jamais demeure. Salaires, rythmes scolaires, effectifs dans

les classes, Rased, remplacements, formation continue, revalorisation de l'ISAE, plus de maîtres que de classes, ... le SNUipp-FSU entend bien continuer de porter ses revendications et obtenir des avancées pour tous.

Rythmes scolaires

L'école doit rester en premier chef le lieu des apprentissages

Rédaction d'un document de référence pour les écoles - Groupe de travail académique du 20 mars

Depuis janvier, l'académie a proposé l'écriture d'un texte ayant pour but de clarifier le fonctionnement de l'école, du temps scolaire et du temps péri-scolaire. Deux groupes de travail se sont déjà tenus, les compte-rendus sont toujours en ligne. Le SNUipp-FSU est demandeur d'une clarification au sein des écoles, clarification qu'il revendique depuis la rentrée. **Cela dit, pour le SNUipp-FSU c'est l'ensemble du dispositif d'ARE qu'il faut revoir. C'est pourquoi il continue de revendiquer l'abrogation et la réécriture du décret.**

Le texte proposé par l'académie a retenu trois axes : les relations entre les professionnels de l'Education Nationale et ceux de la Ville, la sécurité des élèves, les locaux et le matériel scolaire.

Pour le SNUipp-FSU, ce document de travail n'était pas satisfaisant, il ne clarifiait rien et amplifiait au contraire la confusion entre scolaire et périscolaire.

Le SNUipp-FSU est donc intervenu pour rappeler que l'école était avant tout un lieu dédié au temps scolaire et qu'il attendait de l'académie qu'elle réaffirme ce principe à travers ce document de réfé-

rence. Pour le SNUipp-FSU, cela doit se traduire en actes et nous portons les propositions suivantes :

- Le règlement intérieur de l'école doit définir le comportement des enfants et de tous les adultes intervenant au sein de l'école ;
- Les salles de classe comme le matériel ne peuvent être prêtés qu'avec l'accord du conseil des maîtres ou de l'enseignant concerné.

L'académie était en désaccord concernant les modalités demandées pour l'utilisation des locaux mais a pris acte des arguments des représentants des personnels et présentera un nouveau projet.



Elèves en situation de handicap

Colloque national

Le 27 mai prochain se tiendra à Paris le colloque national «Pour que l'inclusion fasse école»

Après la loi du 11 février 2005, la nouvelle loi d'orientation et de programmation pour l'école adopte pour la première fois le principe d'une école inclusive. Si elle se met ainsi en conformité avec le droit européen, la mise en œuvre sur le terrain est beaucoup plus difficile : formation des enseignants insuffisante, effectifs, place du médico-social et plus généralement du soin à

redéfinir, professionnalisation du dispositif d'accompagnement... Toutes ces questions, et bien d'autres encore, seront au cœur des débats du colloque organisé par le SNUipp-FSU le 27 mai prochain, au siège de la MGEN à Paris et qui réunira chercheurs, responsables associatifs, acteurs de terrain (parents, enseignants, personnels spécialisés). Il sera ouvert par Serge Thomaset, enseignant - chercheur à

l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

Le programme complet est disponible sur le site national du SNUipp-FSU. L'inscription se fait en ligne sur le site national du SNUipp-FSU, une autorisation d'absence sera délivrée par la suite.

Se syndiquer il en est encore temps

Bulletin de syndicalisation 2013/2014

Le syndicat ne reçoit aucune subvention et ne vit que par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION

Avril

Mai
 Juin

Juillet
 Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible sous forme de crédit d'impôt

Montant et coût après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

Autres situations

PES (prof d'école stagiaire)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
Emploi de vie scolaire (EVS)	Cotisation 40 €
Assistants d'éducation (AE)	Cotisation 60 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR50ZZZ629416